

## COMMISSION PERMANENTE

Séance du 26 mars 2007

CP 07/03-25

### FONDS DE PROMOTION MISSION EXPORT ET CREDITS D'ACTION ECONOMIQUE

---

Par délibération en date du 22 janvier 1987, notre Assemblée a voté la mise en place de crédits d'action sectorielle et approuvé le règlement intérieur régissant cette aide.

Par délibération en date du 1<sup>er</sup> février 2000, notre Assemblée a poursuivi cette politique en faveur de la Chambre de Métiers de Tarn-et-Garonne.

En application de ces dispositions, la Commission Départementale de Promotion s'est réunie le 21 décembre 2006 en vue d'examiner les dossiers de demandes de subventions suivants.

## CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

### 1°) Organisation du salon S.I.A.N.E. les 10, 11 et 12 octobre 2006 à Toulouse

Il s'agit d'un salon professionnel qui a pour objectif de présenter l'ensemble des entreprises industrielles du Tarn-et-Garonne.

Pour cela, deux îlots ont été retenus dans le cadre de ce salon qui s'est déroulé pour la deuxième édition les 10, 11 et 12 octobre 2006 au palais des expositions à Toulouse.

Les entreprises qui ont participé à ce salon sont :

- ARE
- LGR
- CELSO
- C3EM
- GOUBIER
- RABES
- SIBI
- L'UNIVERS DE L'EMBALLAGE

Cette action collective au niveau de la région Midi-Pyrénées a connu un succès intéressant.

### Coût de l'opération

Le coût de cette opération s'élève à **17 230 €** décomposés comme suit :

- réservation de 7 stands	13 510 €
- assurances	720 €
- communication	2 000 €
- frais accueil étudiants	1 000 €
	-----
<b>TOTAL</b>	<b>17 230 €</b>

### Plan de financement

Le plan de financement est le suivant :

- participation entreprises	13 230 €
- Subvention de la Communauté d'Agglomération de Montauban	2 000 €
- <b>Subvention du Conseil Général (sollicitée)</b>	<b>2 000 €</b>
	-----
<b>TOTAL</b>	<b>17 230 €</b>

La Chambre de Commerce et d'Industrie sollicite une aide départementale d'un montant de **2 000 €** pour l'organisation du 2ème salon S.I.A.N.E. qui s'est tenu les 10, 11 et 12 octobre 2006.

### **2°) Salon de l'entreprise les 15 et 16 novembre 2006**

Il s'agit d'un salon qui a pour objectif de réunir tous les partenaires d'entreprises en vue de la création du financement et de la transmission d'entreprises.

Pour la quatrième édition, ce salon se déroule à Toulouse les 15 et 16 novembre 2006 (à Labège) et l'ensemble des partenaires qui concourent au développement économique seront présents sur un stand de 18 m<sup>2</sup>.

Les partenaires sont au-delà du Conseil Général de Tarn-et-Garonne, la Communauté d'Agglomération de Montauban, la Chambre de Commerce et d'Industrie, l'Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie de Tarn-et-Garonne et les Entreprises de Tarn-et-Garonne en Mouvement.

Ce salon "grand public" a pour objectif de détecter des projets en création ou en transmission d'entreprises.

#### Coût de l'opération

Le coût de l'opération s'élève à **12 500 €** et se décompose comme suit :

- location du stand de 18 m2 (surface avec mobilier, matériel, plantes et aménagement)	7 500 €
- communication sur le stand	4 000 €
- divers	1 000 €
	-----
<b>TOTAL</b>	<b>12 500 €</b>

#### Plan de financement

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

- Chambre de Commerce et d'Industrie	4 000 €
- Communauté d'Agglomération de Montauban et Sud Emergences	4 000 €
- ETGM/UIMN	500 €
- <b>Subvention Conseil Général (sollicitée)</b>	<b>4 000 €</b>
	-----
<b>TOTAL</b>	<b>12 500 €</b>

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Tarn-et-Garonne sollicite une aide départementale d'un montant de **4 000 €** pour le salon de l'Entreprise qui s'est tenu les 15 et 16 novembre 2006 à Labège.

### **3°) Salon AEROMART les 29 et 30 novembre 2006 à Toulouse**

Il s'agit de la quatrième édition de ce salon réservé aux entreprises du secteur aéronautique, qui a pour objectif de mettre en relation les donneurs d'ordre et les entreprises sous traitantes (convention d'affaires) : des rendez-vous sont organisés entre ces deux types d'entreprises.

Six entreprises du Tarn-et-Garonne ont donné leur accord pour participer à ces rencontres :

- ANTAVIA
- ATECA
- C3EM
- CELSO
- NORMAERO
- SIBI

Toutes sont spécialisées dans le domaine de la sous-traitance aéronautique.

Le maître d'ouvrage de ce salon AEROMART est la Chambre de Commerce et d'Industrie qui coordonne, pour le compte des entreprises, la communication.

#### **Coût de l'opération**

Le coût de l'opération est estimé à **14 800 €** dont le détail ci-dessous :

- Six forfaits inscriptions – stand 6	10 800,00 €
- Communication	2 000,00 €
- Coordination et déplacement	2 000,00 €
	-----
<b>TOTAL</b>	<b>14 800,00 €</b>

#### **Plan de financement**

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

- Participation des six entreprises	6 800,00 €
- Participation CCI	2 000,00 €
- Mairie de Montauban	2 000,00 €
- <b>Conseil Général (sollicitée)</b>	<b>4 000,00 €</b>
	-----
<b>TOTAL</b>	<b>14 800,00 €</b>

La Chambre de Commerce et d'Industrie sollicite une aide départementale d'un montant de **4 000 €** pour l'organisation du quatrième salon AEROMART des 29 et 30 novembre 2006.

Après examen des dossiers, le Comité donne un avis favorable à l'octroi à la Chambre de Commerce et d'Industrie des aides départementales suivantes :

- **2 000 €** au titre de l'organisation du salon SIANE,
- **4 000 €** au titre de sa participation au salon de l'Entreprise,
- **4 000 €** au titre de l'organisation du salon AEROMART.

## **CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT**

### **4°) Salon de l'Artisanat du 14 au 16 octobre 2006**

La Chambre de Métiers, en collaboration avec les organisations professionnelles (CAPEB, C.G.A.D. et la C.N.A.M.S), a organisé un nouveau salon artisanal départemental destiné au grand public.

L'objectif principal étant la promotion du secteur artisanal à la fois, à travers les métiers, les produits et les savoir faire des artisans avec la mise en avant de l'INNOVATION.

#### **Le Salon 2006**

Les métiers de bouche, les métiers des services et la filière du bâtiment seront présents et chacune des professions à la possibilité sur les espaces mis à disposition de réaliser :

- des produits sur place avec dégustation gratuite,
- des démonstrations permanentes de leur savoir faire,
- des expositions, show, défilés et animations.

La Chambre de Métiers est maître d'ouvrage de cette opération et finance l'opération.

La communication sera organisée de telle manière que cette manifestation attire le grand public. Un livret d'information sur les métiers et partenaires de l'Artisanat sera remis à l'entrée du salon.

### Coût de l'opération

Le coût de l'opération s'élève à **110 000 €** et se décompose comme suit :

- communication (médias)	47 800 €
- aménagements (salle, stand, mobilier...)	47 100 €
- gardiennage, inauguration et divers	15 100 €
	-----
<b>TOTAL</b>	<b>110 000 €</b>

### Plan de financement

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

- Etat (DTPFE + DRCA)	30 000 €
- Conseil Régional	16 000 €
- Mairie de Montauban	15 000 €
- Chambre de Métiers de Tarn-et-Garonne	19 000 €
- <b>Subvention Conseil Général (sollicitée)</b>	<b>30 000 €</b>
	-----
<b>TOTAL</b>	<b>110 000 €</b>

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Tarn-et-Garonne sollicite une aide départementale d'un montant de **30 000 €** pour le salon de l'artisanat qui s'est tenu du 14 au 16 octobre 2006 à la Salle Eurythmie à Montauban.

### **5°) Fête du Pain à Saint-Hilaire**

La Chambre de Métiers, en partenariat avec la Chambre Professionnelle de la Boulangerie participe à un certain nombre de manifestations visant à promouvoir le pain du Tarn-et-Garonne.

Cette manifestation, dont vous trouverez ci-dessous le détail a pour objectif de présenter les différentes phases de la fabrication du pain du Tarn-et-Garonne, la "manée 1808", et le proposer en dégustation à l'ensemble des visiteurs.

Les actions doivent toujours être envisagées d'un point de vue économique et promotionnel : elles permettent à l'ensemble des artisans-boulangers de mieux faire connaître leur savoir-faire dans ce domaine.

La Chambre Professionnelle de la Boulangerie a participé à la Fête de la Terre à Saint-Hilaire qui a eu lieu en août 2006.

#### Coût de l'opération

Le coût de l'opération s'élève à **2 400 €** et se décompose comme suit :

- Matières premières et produits finis	1 400,00 €
- Déplacements fournil ambulant	200,00 €
- Intervention électricien	150,00 €
- Déplacements des animateurs	350,00 €
- Frais de réception et de repas	300,00 €
	-----
<b>TOTAL</b>	<b>2 400,00 €</b>

#### Plan de financement

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

- Autofinancement	1 200,00 €
- <b>Subvention Conseil Général (sollicitée)</b>	<b>1 200,00 €</b>
	-----
<b>TOTAL</b>	<b>2 400,00 €</b>

La Chambre de Métiers de Tarn-et-Garonne sollicite une aide départementale d'un montant de **1 200 €** pour la fête du pain à la "Fête de la terre" à Saint-Hilaire.

Après examen des dossiers, le Comité donne un avis favorable à l'octroi à la Chambre de Métiers de Tarn-et-Garonne des aides départementales suivantes :

- **30 000 €** au titre de l'organisation du salon de l'Artisanat,
- **1 200 €** au titre de sa participation à la Fête de la Terre à Saint-Hilaire dans le cadre de la promotion du pain.

#### **6°) A.C.2.R Artisans et Commerçants des 2 Rives : organisation de l'exposition des deux rives**

Cette association regroupe les artisans et commerçants de l'ensemble de la Communauté de Communes des Deux Rives et s'est donné pour objectif de participer à l'animation et à la revitalisation du tissu économique des 24 communes du territoire.

La foire exposition a lieu tous les deux ans, regroupant les forces vives (artisans, commerçants, services, industries, collectivités locales) de l'économie du territoire des Deux Rives.

Elle se déroulera sur trois journées : les 16, 17 et 18 mars 2007 avec 120 participants, animation sur un thème différent à chaque édition en cours d'élaboration.

L'objectif de cette manifestation est de promouvoir au maximum l'image de la Communauté de Communes et du Tarn-et-Garonne au travers du dynamisme de l'offre artisanale, commerciale et industrielle du secteur.

### Coût de l'opération

Le coût de l'opération s'élève à **86 165,46 €** et se décompose comme suit :

- communication	36 579,16 €
- animation	5 522,88 €
- restauration	10 132,72 €
- infrastructures	28 348,34 €
- gardiennage – sécurité	2 237,32 €
- secrétariat	1 088,60 €
- assurance	2 089,97 €
- divers	166,47 €
	-----
<b>TOTAL</b>	<b>86 165,46 €</b>

### Plan de financement

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

- Communauté de Communes	30 000,00 €
- Commune de Valence d'Agen	12 000,00 €
- Conseil Régional	6 000,00 €
- <b>Subvention Conseil Général (sollicitée)</b>	<b>3 000,00 €</b>
- Location du stand	26 522,00 €
- Partenariats (Crédit Agricole et la Dépêche)	6 284,00 €
- Restauration	219,46 €
- Soirée exposants	2 140,00 €
	-----
<b>TOTAL</b>	<b>86 165,46 €</b>

L'Association "Artisans Commerçants des 2 Rives" sollicite une aide départementale d'un montant de **3 000 €** pour la Foire Exposition des 2 Rives du 16 au 18 mars 2007.

Après examen du dossier, le Comité donne un avis favorable à l'octroi à l'Association « Artisans Commerçants des 2 Rives (A.C.2.R.) l'aide départementale suivante :

- **3 000 €** pour la foire exposition des 2 Rives qui se déroulera en mars 2007.



Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision sur les subventions que je vous propose d'allouer :

- **2 000 €** à la Chambre de Commerce et d'Industrie pour l'organisation du 2ème salon SIANE

- **4 000 €** à la Chambre de Commerce et d'Industrie au titre du salon de l'entreprise 2006

- **4 000 €** à la Chambre de Commerce et d'Industrie pour l'organisation du salon AEROMART 2006

- **30 000 €** à la Chambre de Métiers pour l'organisation du salon de l'artisanat 2006

- **1 200 €** à la Chambre de Métiers au titre de la promotion du pain à la Fête de la Terre à Saint-Hilaire

- **3 000 €** à l'association AC2R (artisans et commerçants des 2 Rives) au titre de la foire exposition des 2 Rives 2007.

Je vous précise que ces subventions seront éventuellement prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental à l'article **657415**, sous-fonction **91** (Mission Export et Crédits d'Action Economique)

Autorisation d'engagement 2007	80 000 €
Engagement à ce jour	0 €
Engagement à la présente Commission	<b>44 200 €</b>
Disponible sur l'exercice 2007	35 800 €

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 26 mars 2007**

CP 07/03-25

**FONDS DE PROMOTION  
MISSION EXPORT ET CREDITS D'ACTION ECONOMIQUE**

---

**DECISION de la COMMISSION  
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1<sup>er</sup> avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu l'avis de la commission départementale de promotion réunie le 21 décembre 2006,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

– Accorde les subventions départementales suivantes :

- 2 000 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie pour l'organisation du 2<sup>ème</sup> salon SIANE,
- 4 000 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie au titre du salon de l'entreprise 2006,
- 4 000 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie pour l'organisation du salon AEROMART 2006,
- 30 000 € à la Chambre de Métiers pour l'organisation du salon de l'artisanat 2006,
- 1 200 € à la Chambre de Métiers au titre de la promotion du pain à la Fête de la Terre à Saint-Hilaire,
- 3 000 € à l'association AC2R (artisans et commerçants des 2 Rives) au titre de la foire exposition des 2 Rives 2007.

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 657415, sous-fonction 91 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,